N ° 38 - Juin 2025

Gazette Oratorienne

À VOS AGENDAS

À VENIR

OCTOBRE 2025

11 SAM	**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**	Compagnie d'arc
18 SAM	**SOIRÉE CHOUCROUTE**	Ouzouer en fête
25 SAM	**CITROUILLADE**	Mairie Ouzouer / Loire

**Seules sont indiquées les manifestations inscrites aux calendriers de la mairie*

allo Mme LE MAIRE

Le 1er Samedi de chaque mois
De 9h00 à 12h00
au 02.38.27.05.00

Contact mairie

Tél : 02 38 27 05 05
Du lundi au vendredi :
de 8h45 à 12h00
et de 14h00 à 17h30
Le samedi : 10h00 à 12h00
(Hors vacances scolaires)

Panneau Pocket

IntraMuros

www.ouzouersurloire.fr

Direction de publication : Marie-Madeleine HAMARD
Remerciements aux photographes : Françoise et Stéphane
Mise en page : Aurélie COPPÉE www.acwi.fr

VIE MUNICIPALE

LA COMMUNE EN QUELQUES CHIFFRES

Dépenses Fonctionnement 2024

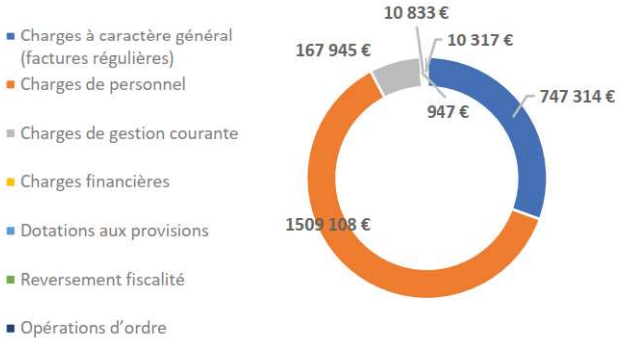

Dépenses Investissement 2024

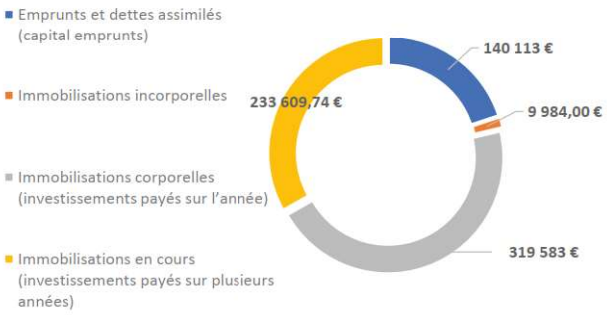

Recettes Fonctionnement 2024

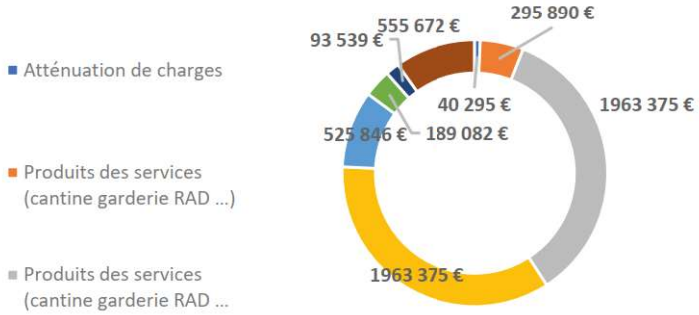

Recettes investissement 2024

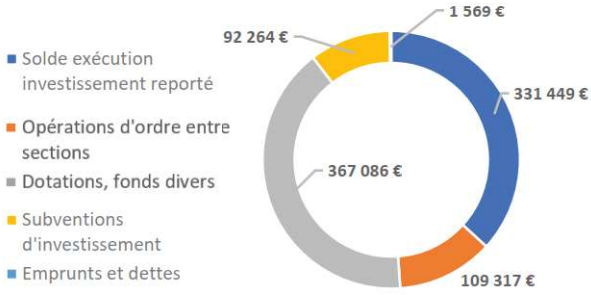

Évolutions des dépenses recettes

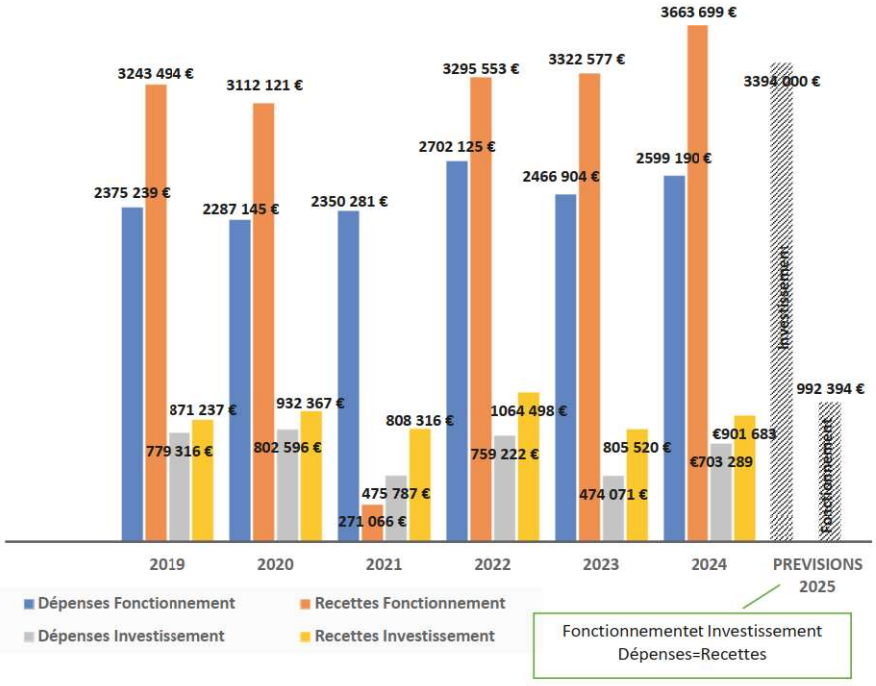

BUDGET MUNICIPAL, COMMENT ÇA MARCHE

Le budget d'une collectivité territoriale se divise traditionnellement en une « section de fonctionnement », dédiée aux produits et aux charges courantes, et une « section d'investissements » dédiée aux produits et aux charges durables. Les budgets locaux intègrent par ailleurs souvent, à l'intérieur de ces sections, des chapitres et des articles.

Section de fonctionnement :

Elle regroupe les dépenses liées au fonctionnement courant de la collectivité, dont les charges de personnel, mais aussi les charges à caractère général (électricité de la mairie, par ex.), les provisions, les dotations aux amortissements ou les intérêts de la dette. Les recettes de fonctionnement sont les produits des services rendus par la commune (cantine, repas à domicile,…), les loyers et impôts notamment.

Section de d'investissement :

Elle recense les dépenses d'équipement ou encore le remboursement du capital de la dette. Les recettes de cette section incluent notamment les dotations et subventions de l'État, ainsi qu'une capacité d'« autofinancement » lorsque le solde de la section de fonctionnement est excédentaire. Cette section sert aux dépenses habituelles et nécessaires au fonctionnement. Chaque section doit être à l'équilibre, c'est-à-dire que les dépenses sont égales aux recettes. Il en est de même pour le budget dans son ensemble.

Source www.info.gouv.fr

COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

Conseil municipal du 18/12/2024

- Cession terrain rue Sadi Carnot,
- Règlement des factures d'investissement avant le vote du budget 2025,
- Tableau des effectifs, création de postes,
- Demandes D.P.U. (Droit de Préemption Urbain).

Conseil municipal du 09/04/2025

- Vote du Compte Financier Unique 2024 budget, affectation des résultats 2024 et vote du budget primitif 2025 commune,
- Vote du Compte Financier Unique 2024 budget, affectation des résultats 2024 et vote du budget primitif 2025 eau et assainissement,
- Vote du taux des taxes locales 2025,
- Vote des subventions aux associations,
- Amortissement de la STEP et des réseaux d'assainissement,
- Rénovation énergétique du groupe scolaire,
- Convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales.

Tous les comptes rendus sont consultables en mairie et sur notre site internet

Conseil municipal du 04/06/2025

- Inscription des chemins ruraux au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée,
- R.P.Q.S (Rapport sur le Prix et la Qualité du Service) eau potable et assainissement 2024,
- Demande de subvention au Département pour le salon d'automne,
- Participation des communes aux charges de la classe ULIS 2024.

CANICULE

Le CCAS invite les personnes de plus de 65 ans ou en situation de handicap, vulnérables et isolées à s'inscrire sur le registre nominatif et confidentiel **disponible en mairie ou sur le site internet**. Le CCAS pourra contacter ces personnes afin de s'assurer qu'elles vont bien. En cas de non réponse, l'entourage est alors contacté tout comme les éventuels professionnels intervenant au domicile des personnes.

RÉUNIONS DE QUARTIERS

Donner la parole aux Oratoriens, créer et garder du lien avec les élus.

Les réunions de quartiers se poursuivent, et se termineront début juillet pour cette année (élections municipales 2026 oblige !).

Nous essayons de réaliser les réunions au plus près de vos secteurs.

À l'issu de chaque rencontre, un compte-rendu est réalisé et fait état des questions posées et des réponses apportées par la municipalité.

Tous les comptes-rendus sont disponibles sur le site internet de la commune.

Nous avons institué ces réunions depuis 2021 pour apporter des réponses sur les préoccupations liées à la vie de votre quartier, mais également sur les sujets plus généraux de notre commune.

Mais les réunions ne s'arrêtent pas là, vous pouvez toujours nous contacter par mail ou par téléphone.

Les différents secteurs :
QUARTIER N°1 - Secteur Résidence Bois Quenouille
QUARTIER N°2 - Secteur Les Brosses
QUARTIER N°3 - Secteur Nord
QUARTIER N°4 - Secteur Sud Ouest
QUARTIER N°5 - Sud Est et Centre

GOÛT DE GUEULE

La fresque du centre-ville saccagée

Ce trompe l'œil avait été demandé au service périscolaire afin d'embellir la devanture d'un local en centre-ville.

Apparemment il n'était pas du goût de tous, puisque des personnes ont trouvé bon de le dégrader.

Sabotant le travail réalisé par les enfants et les animateurs de l'accueil du périscolaire.

Et nous nous interrogeons, sur le comportement de certains qui, décidément, ne respectent rien.

A.S.P.E.T

Pour soutenir les parents confrontés aux TND (Troubles Du Nerodéveloppement) de leurs enfants, une association a vu le jour à Ouzouer-sur-Loire en octobre 2024.

ASPET, association de soutien pour les parents d'enfants avec un TND, reçoit un vendredi sur 2 de 17h30 à 20h, les parents désireux de venir trouver une écoute, du soutien, des conseils, et rencontrer d'autres parents concernés par les difficultés que cela représente.

Une salle au foyer Carnot a été mise à disposition de l'association par la municipalité afin de permettre à cette association d'offrir un moment convivial, avec un coin « enfant » pour les parents qui n'auraient pas de moyen de garde.

Charline et Florence vous accueilleront avec grand plaisir si vos enfants sont concernés, n'hésitez pas à les contacter via le numéro de l'association 06 68 47 05 06 ou la page Facebook ASPET.

POUBELLES JAUNES

LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DU BAC JAUNE À PARTIR DU 30 JUIN 2025

Pourquoi mon bac d'ordure ménagère est-il collecté une semaine sur deux ?

Avant d'installer les bacs jaunes, nous avons étudié vos habitudes de tri. Résultat : en moyenne, un foyer sort son bac gris 17 fois ou moins dans l'année.

Du coup, passer toutes les semaines n'était pas efficace : les camions roulaient souvent à moitié vides.

--> En alternant les collectes (une semaine les ordures ménagères, l'autre les emballages et papiers), on optimise les tournées des camions et on évite des trajets inutiles.

Comment rester dans mon forfait des 17 levées pour mon bac d'ordures ménagères avec l'alternance des collectes ?

Pour respecter les 17 levées de votre bac d'ordures ménagères, avec le nouveau rythme de collecte, voici un exemple d'organisation :

--> Les mois de printemps/été = 2 levées par mois (de mai à septembre)

--> Les mois d'automne/hiver = 1 levées par mois (de janvier à avril et d'octobre à décembre)

Comment faire pour réduire mon volume de déchets dans le bac gris et être sûr de ne pas dépasser les 17 levées ?

--> Je trie

--> Je composte

--> Je réemploie

Le camion passe le matin !

Pensez à sortir votre poubelle la veille du jour de collecte !

Ordures ménagères — Tri sélectif

Calendrier des collectes

Collectes les Lundis matin

Siège social du SICTOM
ZI. St Barthélémy 45110 Châteauneuf-sur-Loire
Horaires d'accueil du public
- Lundi, Jeudi : 9h- 13h / 14h- 17h
- Mardi : 9h- 13h / 14h- 18h30
- Mercredi, Vendredi : 9h- 13h

Pour nous contacter :
sictom@sictom-chateauneuf.fr

Ne pas mettre de sacs d'ordures ménagères dans le bac jaune.

BRUITS DE VOISINAGE

Qu'est qu'un trouble anormal ?

Tout bruit de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, par sa durée, sa répétition ou son intensité, est interdit de jour comme de nuit.

Bruits dans les occupations

Les occupants des locaux d'habitation, doivent prendre, aussi bien le jour que la nuit, toutes dispositions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par leur comportement, leurs activités, les appareils ou machines qu'ils utilisent ainsi que les travaux qu'ils effectuent.

Les travaux de bricolage, jardinage, percussions, vibrations, ainsi que l'usage des tondeuses à gazon, taille-haies, tronçonneuses, perceuses, ou autres instruments ou outils servant au travail du sol particulièrement bruyants, ne peuvent être effectués que :

RAPPEL HORAIRES DE TONTE ET TRAVAUX BRUYANTS

Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00
et de 14h30 à 19h30
Les samedis de 9h00 à 12h00
et de 15h00 à 19h00
Dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

Animaux domestiques

Les propriétaires d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres pour préserver la tranquillité du voisinage.

Il est interdit, de jour comme de nuit, de laisser aboyer un ou plusieurs chiens, sans que le responsable ne puisse à tout moment faire cesser ces aboiements.

Constatation des infractions

Les infractions sont constatées dans les conditions prévues au code de procédure pénale, à l'article 48 du code de la santé publique, et à l'article 21 de la loi du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit.

Les infractions seront sanctionnées :
- Par des contraventions de 1ère classe lorsqu'elles relèvent des dispositions du présent arrêté,
- Par des contraventions de 3ème classe lorsqu'elles relèvent des dispositions du décret 95

Comment faire cesser le trouble ?

La recherche d'une solution amiable est toujours à privilégier. Discuter avec son voisin peut permettre de désamorcer la situation et d'aplanir durablement des relations tendues.

L'envoi d'un courrier simple ou en recommandé permet parfois d'atteindre le même but.

Il peut être conseillé également dans cette optique de se rapprocher du conciliateur de justice pour trouver une solution amiable.

**Extrait de l'arrêté du Maire N°101/21*
L'intégralité de l'arrêté est consultable en mairie

ÉLAGAGES

Élaguer,
Pour la sécurité de tous en respectant la biodiversité

La surface des forêts s'est continuellement accrue depuis 1850. Elle couvre plus d'un tiers du territoire métropolitain. L'élagage et la gestion de la végétation aux abords des ouvrages électriques constituent plusieurs enjeux :
- **Technique et sécurité** : la végétation peut avoir un impact sur l'intégrité du réseau et sur la qualité de l'acheminement de l'électricité.
- **Écologique** : l'intervention dans des zones protégées, la préservation des espèces, le risque d'incendie.

Qui est responsable de l'élagage ?

Le propriétaire a la responsabilité de l'élagage des arbres de sa propriété si :
- La plantation de l'arbre est postérieure à la ligne ou le réseau est situé sur le domaine public, l'arbre en domaine privé et les distances entre les branches et la ligne ne respectent pas la réglementation.
- L'élagage sur la partie branchement individuel est toujours à la charge du propriétaire. Le propriétaire peut réaliser lui-même l'élagage ou faire appel à une entreprise agréée à ses frais. En cas de défaut d'élagage par un propriétaire, les frais et conséquences peuvent être mis à sa charge.

Conseil n°1 : Ne plantez pas sous les lignes ou à ces abords. Prennez en compte les distances à respecter une fois les plantations à maturité.

Conseil n°2 : Soyez prévoyant, entretenez la végétation avant qu'elle ne soit trop près des lignes.

Conseil n°3 : Vérifiez que votre assurance prend bien en compte les dommages susceptibles d'être causés par les arbres dont vous êtes le propriétaire.

Conseil n°4 : Un arbre mort ou incliné, peut, par sa chute, engager votre responsabilité. Un abattage à votre initiative peut dans ce cas s'avérer judicieux.

Travaux réalisés :

Réseau d'eau potable

- Rue Des Noues, remplacement de la canalisation d'eau principale et installation des compteurs des riverains sur la voie publique.
- Installation de 3 bouches incendie pour assurer la protection du secteur.

Hameau des Brosses

- Renouvellement de canalisation d'eau potable et extension de la défense incendie.

Entrée de ville Henry-Millet/Foyer Carnot

- Dépose des arches avec démolition de trottoirs et aménagement de parterre végétalisé .

Boisquenouille

- Entretien, sécurisation et élagage.

Chemin des Brûlés, Chemin de Châtillon

- Entretien de fossés.

Autres

- Aménagement d'allées au Cimetière,
- Réfection de terrain de pétanque au boulodrome de l'amitié,
- Aménagement d'une terrasse à la Résidence sénior salle des coquelicots,
- Réparation de la toiture du gymnase.

Fleurissement :

- Préparation du fleurissement estivale dans la serre des services technique par nos 2 agents Baptiste et David.

Travaux à venir :

- Aménagement et sécurisation de voirie, réfection des trottoirs et de l'éclairage publique rue de la Forêt (Coût estimé 85 000 €),
- Rénovation de l'éclairage publique programme 2025 (Coût estimé 62 000 €) : Carrefour du centre-ville, Giratoire rue de la Forêt, rue de l'Écu, rue des Fauvettes, Foyer Carnot/Cimetière,
- Remise en conformité d'armoire électrique (Gymnase, École élémentaire, Salle de l'amitié) (Coût estimé 15 000 €),
- Réfection des murs de la salle de danse du gymnase (10 000 €),
- 2ème phase de végétalisation du cimetière (7 500 €),
- Entretien de voirie point à temps (5 600 €).

Projets en cours et à venir :

- Réfection des trottoirs route d'Orléans (suivant le budget disponible).

Projet de rénovation du groupe scolaire :

Comprenant l'Isolation, la ventilation, le remplacement des menuiseries extérieures et du système de chauffage* (Geothermie) de l'école élémentaire et du gymnase.

**L'audit énergétique sur l'étude de faisabilité technique et économique pour de la géothermie*

MATINÉE DISCRIMINATION

Samedi 29 mars, les enfants du CME ont organisé avec les gendarmes de Sully-sur-Loire une matinée pour aborder les sujets de discriminations.

Le programme de la matinée était bien rempli : échanges autour de la discrimination et son impact, jeux interactifs, découverte du métier de gendarme.

Une matinée très enrichissante qui s'est clôturée par un verre de l'amitié.

SPECTACLE ÉCOLE MATERNELLE

Le 6 décembre, la mairie a offert aux enfants de l'école maternelle un spectacle intitulé « Le manteau rouge » de la compagnie Coconut.

« Noël approche, Jules en perd la tête et commande des cadeaux par milliers. Se sentant abandonné, son ours Gus part pour le pays de l'hiver, à la recherche de ce Père Noël qui lui vole la vedette….. »

CARNAVAL

Bien que la météo fût très capricieuse, la municipalité a organisé le Carnaval sur le thème de l'accueil périscolaire, « l'école des sorciers ».

Les apprentis sorciers et sorcières ont déambulé dans les rues d'Ouzouer-sur-Loire accompagnés par Le Réveil pour suivre le « Choipeau », notre bonhomme carnaval réalisé par l'accueil périscolaire.

L'après-midi c'est terminé en musique autour de l'enflammement de notre bonhomme carnaval. Nous remercions l'association Le Réveil, la police municipale, les pompiers et l'accueil périscolaire.

JARDINAGE ÉCO-RESPONSABLE

Dans le cadre du projet éducatif territorial, et en partenariat avec l'association Jardi'Loire, les enfants de la garderie périscolaire se sont rendus à vélo au jardin potager de la famille Gangnolle.

Les enfants ont découvert les carottes et les pommes de terre nouvelles. Ils ont pu découvrir comment semer, cultiver et récolter les légumes. Une sortie très instructive qui a permis aux enfants de poser pleins de questions.

Deux nouvelles animations sont prévues.

RAMASSAGE DES DÉCHETS

À l'initiative du Conseil Municipal Enfants, une dizaine d'enfants accompagnés de parents ont nettoyé l'allée des Acacias et certaines rues de la commune en ramassant les déchets jetés volontairement au sol. En moins de 2h, le bilan de la collecte était le suivant : 12 kg de déchets d'ordures ménagères et 15 kg de verres.

Une action que les enfants souhaitent refaire car ils sont très soucieux de la propreté de leur commune et de protéger leur planète.
Avis aux adultes qui polluent .....

FUTURS 6EME

Félicitations à tous les futurs 6eme.

PROJET D'OUVERTURE DE CLASSE « TOUTE PETITE SECTION »

Lundi 28 avril, Mme Le Maire et son adjointe aux affaires scolaires ont rencontré l'inspectrice de l'Éducation Nationale, Mme Guillaume, pour aborder le sujet de l'ouverture d'une classe de Toute Petite Section à l'école maternelle.

Après avoir exposé notre projet pour la rentrée scolaire 2026 (le nombre de réponses favorables des parents, la validation du corps enseignants, le contexte social de la commune, la disponibilité des locaux), l'inspectrice nous a invité à prendre audience auprès du rectorat en octobre pour expliquer notre projet. Cette classe pourrai accueillir jusqu'à 15 enfants.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informer de l'évolution de ce projet qui nous tient à cœur.

Quelques explications sur la classe de toute petite section :

La classe de toute petite section a un fonctionnement très spécifique, pour permettre aux enfants de 2 ans d'aborder l'école maternelle dans les meilleures conditions possibles.

Afin de s'adapter au mieux au rythme et aux besoins de chaque enfant, l'enseignant proposera des horaires adaptés tout au long de l'année, qui seront inscrit dans un projet partagé.

Ce projet sera établi avec la famille, pour y définir le cadre de la scolarité pour une période donnée. Il pourra être modifié en cours de période si l'enfant éprouve des difficultés d'adaptation.

École et famille devront respecter ce projet visant à accueillir l'enfant tout en respectant son bien-être.

Tout en proposant une certaine souplesse, la fréquentation doit être régulière. Eh oui, l'école n'est pas un lieu de "garde" d'enfants mais bel et bien un lieu d'apprentissage !

Si malgré les aménagements proposés, la scolarisation semblait trop précoce ou mal vécue par l'enfant, nous pourrions l'interrompre pour un moment, après concertation.

APRÈS-MIDI JEUX

Jeudi 10 avril, les enfants du CME ont profité des vacances scolaires pour passer du temps avec le club des séniors de notre commune.

L'occasion pour eux de passer un après-midi intergénérationnel autour des jeux de sociétés. Tout le monde a pu s'amuser, échanger, rigoler. Nous avons fini cet après-midi par un goûter avec des crêpes.

Une très belle expérience à renouveler avec grand plaisir.

REPAS DES AÎNÉS

Le samedi 29 mars 2025 a eu lieu le repas des aînés organisé avec le CCAS.Un grand succès, près de 200 personnes ont répondu présente.

REMI À LA DEMANDE

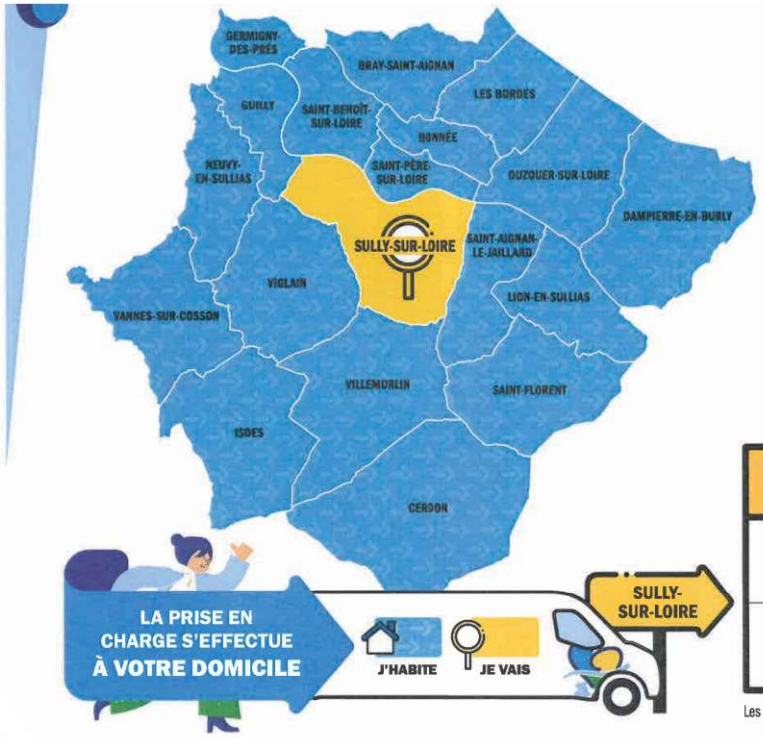

RÉMI + À LA DEMANDE
VOUS EMMÈNE VERS LA COMMUNE PRINCIPALE DE VOTRE SECTEUR

Appelez le centre de relations usagers Rémi, au

0 806 70 33 33 Service gratuit + prix appel

du lundi au samedi de 6 h à 20 h

Les réservations doivent être effectuées au plus tard la veille du déplacement avant 17 h. Pour le lundi, pensez à réserver dès le vendredi avant 17 h.

Plus d'informations sur
www.remi-centrevaldeloire.fr

JOURS	ALLER ARRIVÉE À SULLY-SUR-LOIRE	POINTS D'ARRÊTS	RETOUR DÉPART DE SULLY-SUR-LOIRE
LUNDI	9 H 30	OFFICE DE TOURISME HÔPITAL ZA ST-PÈRE SUR LOIRE (Super U)	11 H 30
JEUDI	9 H 30	OFFICE DE TOURISME HÔPITAL ZA ST-PÈRE SUR LOIRE (Super U)	11 H 30

Les horaires de prise en charge et de retour à domicile seront confirmés par la centrale de réservation.

ANIMATIONS, COMMERCES ET ASSOCIATIONS

NOUVEAUX SERVICES

Emilie ROUSSIAL
Diététicienne – Nutritionniste Diplômée d'état
Tel : **07.69.10.40.88** Mail : emilieroussial@gmail.com
Consultation : **En visio et au cabinet**
2479 chemin de Chatillon à Ouzouer sur Loire

Salon de Toilettage PASSION ANIMAL
Tel : **06.66.38.75.69** HUET Laura
1584 Route de Gien à Ouzouer sur Loire

RETOUR EN IMAGE

La chasse aux œufs
Le samedi 12 avril 2025

Distribution de muguet
Le mercredi 1er mai 2025

Conférence sur les abeilles
à la Médiatèque par Christian Robin
Le jeudi 22 mai 2025

Associations sportives
Le jeudi 19 juin 2025

La municipalité a rassemblé les associations sportives. L'occasion était donnée aux associations qui le souhaitaient de remercier certains de leurs adhérents qui œuvrent bénévolement et sur lequel elles peuvent compter à tout moment. Leur temps, leur énergie et leur dévouement sont autant des qualités inestimables pour l'avenir de chaque association. La soirée s'est clôturée par un verre de l'amitié.

Fête de la musique « au top »
Le vendredi 20 juin 2025

LA BALADE ORATORIENNE

Notre chorale municipale anime la vie culturelle de notre commune avec un répertoire de chants riches et trés diversifié.
Très impliquée dans les évènements locaux, elle a notamment participé en janvier 2025 à la cérémonie des vœux du maire.

Deux rendez-vous sont programmés :
- Le 30/11/25, concert à l'église de Dampierre-en-Burly avec le P'tit chœur de Dampierre,
- Décembre 2025 participation au Marché de Noël de la commune d'Ouzouer-sur-Loire

Vous aimez chanter ?
Nous serons ravis de vous accueillir !

Répétitions tous les mercredis de 20h15 à 22h15 (hors vacances scolaires) au Foyer Carnot.
Rentrée 2025-2026: à partir du 3 Septembre 2025

Pour tous renseignements :
Massas Isabelle : 06 16 03 53 91
Valérie Nicolas : 06 78 72 85 72

ASCO VTT

Vous aimez l'adrénaline, les sentiers forestiers et les défis sportifs ?
L'ASCO VTT (Labellisée club inclusif) vous accueille dans une communauté dynamique de passionnés de VTT, quel que soit votre niveau et votre âge (dès 6 ans) !
Notre association vous propose :
- Des sorties adaptées à tous les niveaux, du loisir à la compétition
- Un encadrement par des vététistes expérimentés et des éducateurs qualifiés, pour progresser en toute sécurité,
- Des événements et stages pour améliorer votre technique et repousser vos limites,
- Une ambiance conviviale où le partage et l'entraide sont au cœur de l'expérience.

Vous avez la compétition dans le sang et le goût du dépassement de soi ? L'ASCO VTT est l'association idéale si vous souhaitez briller sur les podiums, comme nos licencié(e)s.

Nos prochains événements :
- Forum des associations le 6 septembre 2025
- Découverte de l'activité VTT tout le mois de septembre (essais gratuits)
- Journée découverte de l'activité handisport le 20 septembre 2025 à Ouzouer sur Loire, selon la disponibilité du comité départemental Handisport.

Rejoignez-nous et vivez pleinement votre passion du VTT !

ÉTAT CIVIL

Naissances

Romane GITON née le 07/11/24
Tayler LÉGER né le 11/11/24
Emma RAVIOT née le 14/11/24
Leeloo PUISSANT née le 10/12/24
Gabriel BENOIST né le 30/12/24
Alba VADENNE née le 02/01/25
Aaron SALOMON né le 03/01/25
Okami FORTEMS née le 11/01/25
Théo ROCHERIEUX né le 24/01/25
Leyla DEMIREL née le 12/04/25
Camille DUVAL née le 18/04/25

La liste de noms est non exhaustive, du fait de la demande de certaines familles ne souhaitant pas de diffusion dans la presse locale.

Décès

André COUDRÉ le 20/12/24
Brigitte DAUTRAIS Née SALLÈS le 10/01/25
Joël TEXIER le 27/01/25
Guy CUILLERDIER le 03/02/25
Thierry CHENUET le 18/02/25
Monique GUÉGAN Née DUPONT le 07/03/25
Klaus RIEMENSCHNEIDER le 25/03/25
Danielle LEJEUNE Née LEBON le 26/03/25
Jean WASSILIEFF le 13/04/25
Marie-Claude LIBEAU Née HAYNEZ le 26/04/25
Didier BOSQUET le 03/05/25
Arlette MAURISSE Née MARQUE le 06/05/25
Alain DUBREUIL le 08/05/25
Jeannine PRIEUR Vve. CHATEIGNIER le 09/05/25
Andrée GILLIS Née MOULIN le 11/05/25

La Mairie s'engage à protéger vos données personnelles et à respecter vos droits, conformément à la loi Informatique et Libertés de 1978 modifiée et au Règlement Européen 2016/679 (RGPD)